

LES REPAS OCCASIONNELS DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RÉSERVÉS (VOIR TABLEAU)

Pour un repas occasionnel, prévenir Mme LEIGNEZ, accompagnatrice des enfants lors du transport

Ainsi que l'enseignant.

JOUR DE CANTINE	RESERVATION
LUNDI	LE VENDREDI précédent de 7H30 à 8H30 ou de 11H15 à 12H00
MARDI	Le lundi de 7H30 à 8H30 ou de 11H15 à 12H00
JEUDI	Le mardi de 7H30 à 8H30 ou de 11H15 à 12H00
VENDREDI	Le jeudi 7H30 à 8H30 ou de 11H15 à 12H00